

*Direction du personnel, des services  
et de la modernisation*

**Arrêté du 20 février 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQUP0410299A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;  
 Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;  
 Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace ;  
 Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;  
 Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
 Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du Ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Arrête :

*Article unique*

Le tableau afférent à l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 est modifié selon le tableau joint en annexe avec les dates d'effet qui y sont portées.

Pour le ministre et par délégation :  
 Par empêchement du directeur du  
 personnel  
 des services et de la modernisation :  
*L'administrateur civil*  
*Chargé du bureau DPSM/AC 1,*  
 J. Le Dall

**Annexe à l'arrêté du 20 février 2004 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

*Direction des routes*

DATE d'effet	SUPPRESSIONS					CRÉATIONS						
	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points	Désignation de l'emploi	Service ou sous-direction	Catégorie	Nombre d'emplois	Nombre de points	Désignation de l'emploi	Service ou sous-direction		
01-01-2003	A	1	40	Chargé du bureau de la réglementation juridique	Sous-direction de l'entretien de la réglementation et du contentieux	R/EG-J						
01-01-2003	A	1	30	Chargée de la section information, communication et documentation	Division des ressources humaines, de la gestion des moyens et de la communication	R/IC	A	1	40	Chargée de la section de l'information, de la communication et de la documentation	Division des ressources humaines, de la gestion des moyens et de la communication	R/IC
01-01-2003	A	1	20	Chargée du pilotage des études CETE et DRE pour les régions Nord-Pas de Calais, PACA et Languedoc-Roussillon	Sous-direction des autoroutes et des ouvrages concédés	R/AR-OP	A	1	20	Chargée d'études sur l'exploitation du réseau routier concédé : dépannage, sous-concessions, cahier des charges, contrats	Sous-direction des autoroutes et ouvrages concédés	R/AR-AM

										d'entreprises		
01-01-2003	A	1	25	Adjointe au bureau de la programmation, du financement et de la concession des autoroutes	Sous-direction des autoroutes et des ouvrages concédés	R/AR-FI						
01-01-2003	A	1	25	Adjointe au chef du bureau contentieux	Sous-direction de l'entretien de la réglementation et du contentieux	R/EG-J	A	1	30	Adjointe contentieux	Sous-direction de l'entretien de la réglementation et du contentieux	R/EG-J
01-01-2003							A	1	20	Chargée d'études dans le secteur autoroutier, tutelle des sociétés SANEF et SAPN, fixation des tarifs, suivi de l'autoroute A 28 Rouen-Alençon	Sous-direction des autoroutes et ouvrages concédés	R/AR-FI
31-08-2003	A	1	20	Chargé d'études régions Nord-Pas de Calais, Haute et Basse Normandie et par intérim Lorraine et Centre	Sous-direction des investissements routiers	R/IR-RC						
15-09-2003	A	1	25	Adjoint au chef du bureau de la gestion et de l'aménagement du réseau concédé, mise en œuvre et suivi des mesures consécutives à l'accident du tunnel du Mont-Blanc, secrétariat des commissions intergouvernementales de contrôle des tunnels Mont-Blanc et Fréjus	Sous-direction des autoroutes et des ouvrages concédés	R/AR-AM						
15-09-2003							A	1	40	Chargé de mission auprès du sous-directeur des autoroutes et ouvrages concédés	Sous-direction des autoroutes et des ouvrages concédés	R/AR
06-10-2003							A	1	30	Responsable relations presse auprès du directeur des routes	Niveau Direction	R
06-10-2003	B	1	15	Adjointe au chef de la section information, communication et documentation	Division des ressources humaines, de la gestion des moyens et de la communication		B	1	15	Gestionnaire de personnel	Secrétariat général	R/SG-H